

LE TICKET SPORT

Le ticket sport s'adresse à tous les enfants scolarisés du CP à la 3^{ème} (présentation d'une attestation de l'établissement scolaire de l'enfant si nécessaire), résidant à Blagnac, qui bénéficient de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) et qui s'inscrivent dans un club sportif de Blagnac.

Un seul ticket est délivré par enfant par année scolaire

ENFANT

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance :

Établissement scolaire :

RESPONSABLE LÉGAL

NOM : PRÉNOM :

Adresse postale :

.....

ACTIVITÉ

Club sportif choisi : (voir liste):

ENGAGEMENT

Je, soussigné(e), Mme/M.

atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Je m'engage à inscrire mon enfant au club sportif de Blagnac (Nom)
pour la saison sportive 2025/2026 et à respecter les conditions prévues dans le règlement de fonctionnement
du Ticket Sport dont j'ai pris connaissance.

Fait à Blagnac, le 2025.

Signature du responsable légal :

Réservé à la direction des Sports :

Contrôle des documents fournis par le demandeur :

Livret de famille ☐

Attestation CAF mentionnant Allocation Rentrée Scolaire ☐

Acte de naissance avec filiation ☐

Réalisé par M.F. ☐

A.K. ☐

Les informations relatives aux données personnelles sont au verso

Protection de vos données personnelles – Le Ticket Sport

En vue de vous permettre de bénéficier du dispositif « Ticket Sport », la Ville de BLAGNAC réalise un traitement, en partie informatique, de certaines de vos données personnelles.

Ce traitement de données est sous la responsabilité de la Direction des Sports (Mairie de BLAGNAC – Direction des Sports, 1 place des Arts, 31706 BLAGNAC cedex / contact@mairie-blagnac.fr).

Finalité du traitement :

Ce traitement a pour objet de permettre à la Ville de BLAGNAC de verser, par le biais d'un « Ticket Sport », une aide financière aux familles pour aider les jeunes blagnacais à pratiquer le sport de leur choix au sein d'une association sportive blagnacaise.

Base légale du traitement :

Ce traitement a pour base légale la mission d'intérêt public que constitue la mise en œuvre de cette aide (Article 6, 1. e) du Règlement général sur la protection des données).

Données traitées :

Les catégories des données personnelles traitées sont :

- le nom, le prénom, la date de naissance, le lieu de résidence et l'établissement scolaire de l'enfant devant bénéficier de l'aide ;
- le nom, le prénom et l'adresse postale du ou de l'un des représentants légaux de cet enfant, ainsi que le fait qu'il bénéficie ou non de l'Allocation de Rentrée Scolaire.

L'utilisation de ces données est indispensable pour bénéficier de ces services.

Aucune décision automatisée n'est prévue dans le cadre de ce traitement.

Destinataires du traitement :

Sont seuls destinataires de tout ou partie des données, la Direction des Sports et l'éventuelle association sportive à laquelle s'inscrira l'enfant bénéficiaire.

Peuvent également être amenés à connaître tout ou partie de ces données, dans le respect d'un strict devoir de confidentialité, les agents la Direction des Systèmes d'information de la Ville de BLAGNAC.

Durée de conservation des données :

Les données personnelles sont conservées maximum un an après la fin de l'année sportive concernée.

Les formulaires les contenant sont par la suite transmis aux Archives municipales en vue d'un tri conduisant soit à leur destruction, soit à leur conservation à des fins archivistiques.

Droits de la personne concernée par le traitement :

Toute personne concernée par le traitement dispose d'un droit d'accès à ses données personnelles et d'en obtenir une copie, ainsi que d'un droit de rectification de ses données personnelles qui sont inexactes.

Sous réserve de préciser le motif justifiant leur mise en œuvre, toute personne concernée dispose également d'un droit à l'effacement de ses données personnelles, ainsi que d'un droit de limitation du traitement de ces données.

Enfin, toute personne concernée dispose d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Ce droit peut être exercé à tout moment. L'exercice de ce droit équivaldra néanmoins à une demande visant à ne plus bénéficier du dispositif « Ticket Sport ».

Pour l'exercice de l'ensemble de ses droits ou toute information sur les traitements de données effectués sous la responsabilité de la Direction des Sports de la Ville de BLAGNAC, les personnes concernées peuvent contacter :

- soit directement cette Direction (Mairie de BLAGNAC – Direction des Sports, 1 place des Arts, 31706 BLAGNAC cedex / contact.mairie@mairie-blagnac.fr) ;
- soit le Délégué à la protection des données (DPO) de la Ville de BLAGNAC (Mairie de BLAGNAC, À l'attention du Délégué à la protection des données (DPO), 1 Place des Arts, 31700 BLAGNAC / dpo@mairie-blagnac.fr).

En cas d'exercice d'un ou plusieurs de ses droits, la personne concernée précise sur quelles données de traitement sa demande porte. Il pourra alors lui être demandé de présenter une pièce d'identité ou d'en transmettre une copie.

En cas d'insatisfaction quant à la manière dont ses données personnelles ou ses demandes relatives à ces dernières sont traitées, la personne concernée peut prendre contact avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS Cedex 07 / www.cnil.fr.